



Réseau Régional de Cancérologie Réunion/Mayotte

CONSENTEMENT ECLAIRE

La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades exige que les patients consentent par écrit à leur prise en charge dans le cadre d'un réseau de santé. C'est pourquoi nous vous demandons de remplir et signer le formulaire ci-dessous.

Si vous ne souhaitez pas être pris en charge dans ce cadre, il va de soi que les professionnels de santé amenés à vous soigner le feront dans le plus strict respect des règles déontologiques et éthiques de leur profession, qui leur imposent de vous offrir la meilleure qualité des soins possible.

Je soussigné(e)

Nom de famille : _____

Prénom usuel : _____

Nom de jeune fille : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Reconnais avoir été informé(e) par _____ de l'existence du Réseau Régional de Cancérologie de la région Réunion / Mayotte, ONCORUN, de ses missions et de ses objectifs, et de la possibilité de disposer d'un dossier informatisé partagé. J'ai obtenu les informations nécessaires à ma décision.

J'ai accepté l'informatisation de mes données médicales confidentielles et j'autorise la discussion de mon dossier médical en Réunion de Concertation Pluridisciplinaire pour une meilleure prise en charge.

J'accepte d'être pris(e) en charge par le Réseau Régional de Cancérologie de la Région Réunion / Mayotte
ONCORUN OUI NON

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi «Informatique et Libertés»). Pour l'exercer adressez vous à :

ONCORUN, 17 Rue de l'Amiral DECAEN, 97400 SAINT DENIS.

Tél. : **0262 29 96 19** . Fax : **0262 28 14 49**

Vous pouvez également demander la fermeture de tous les accès à votre dossier médical partagé.

Fait à _____ le _____

Signature du patient :

INFORMATIONS POUR LES PATIENTS

Soigner un patient atteint d'une maladie complexe nécessite l'intervention de professionnels de santé de disciplines différentes (médecins généralistes et spécialistes, infirmières, psychologues) qui exercent en clinique, en hôpital ou en cabinet.

Afin de **vous garantir une meilleure prise en charge** que ce soit pour établir le diagnostic ou pour déterminer le traitement, nous vous proposons que votre dossier soit examiné par **une équipe médicale pluridisciplinaire** composée de **plusieurs médecins spécialistes** lors d'une Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP).

Suite à cette RCP un dossier médical informatisé sera créé et présenté par votre médecin, sauf opposition de votre part. Ce dossier sera alimenté avec votre accord par les différents médecins et professionnels de santé amenés à vous donner des soins, qu'ils exercent en ville ou dans les établissements de santé. Ceci permettra de disposer à tout moment et en tout lieu des informations qui leur sont nécessaires pour vous soigner et assurer la coordination et la continuité de vos soins.

Sil s'avère que vous avez une pathologie cancéreuse, le Plan National de Lutte Contre le Cancer recommande que tous les patients présentant ce type d'affection soient pris en charge dans **un réseau de santé** organisé pour assurer au mieux **la pluridisciplinarité, la qualité, la coordination et la continuité des soins** qui lui sont nécessaires.

Pour satisfaire à cette recommandation et renforcer les liens entre les différents acteurs de santé, **le Réseau Régional de Cancérologie de la région Réunion / Mayotte** a été mis en place en 2002.

Il regroupe l'ensemble des établissements et des professionnels de santé des secteurs publics et privés autorisés pour une activité en cancérologie.

Tous les professionnels de santé adhérents au réseau ONCORUN s'engagent à respecter une Charte de qualité.

Aujourd'hui le cancer n'est plus une maladie incurable, il peut être traité de façon efficace.

La charte du réseau ONCORUN a pour but de vous garantir :

- ✓ Une prise en charge diagnostique ou thérapeutique dans les meilleurs délais possibles ;
- ✓ La présentation de votre dossier par votre médecin, sauf opposition de votre part, à une équipe médicale composée de médecins spécialistes et de cancérologues qui établiront lors d'une **Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP)** une proposition de traitements conformes aux connaissances scientifiques, adaptée à votre cas particulier.
- ✓ **Une consultation d'annonce du diagnostic** de votre maladie dans des conditions respectant les souhaits des associations des malades et la Ligue Nationale Contre le Cancer.
- ✓ **Une consultation d'annonce des traitements** proposés, assurée par le médecin vous prenant en charge. Il vous fournira une information claire sur votre maladie et sur les avantages et inconvénients du ou des traitements proposés, afin que vous puissiez participer à l'établissement de votre plan de traitement. **Ce Programme Personnalisé de Soins (PPS)** tiendra compte de vos besoins médicaux, psychologiques et sociaux. Il vous sera remis, si vous le désirez, et transmis à votre médecin traitant dans les meilleurs délais.
- ✓ Une information médicale actualisée ainsi que les coordonnées des associations de patients sur notre site www.oncorun.net et sur le site de l'INCa (Institut National du Cancer) www.e-cancer.fr
- ✓ La désignation, pour chacun de vos traitements, d'un médecin référent qui sera votre interlocuteur privilégié, ainsi que les coordonnées d'un membre de votre équipe soignante qui constituera votre point de contact pour toute information ou rendez-vous.
- ✓ La réalisation de vos traitements dans des établissements de soins s'engageant à respecter les meilleures pratiques, à assurer des soins de la meilleure qualité possible et à évaluer celle-ci régulièrement.
- ✓ La tenue, sauf opposition de votre part, de votre Dossier Communicant de **Cancérologie (DCC)** :
- ✓ Ce dossier médical informatisé hébergé sous le contrôle du réseau ONCORUN et autorisé par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Liberté) respecte les dispositions techniques et réglementaires en vigueur concernant la **confidentialité** des informations de santé.
- ✓ Il ne sera accessible qu'aux médecins de votre équipe soignante et aux autres médecins pour lesquels vous aurez donné votre autorisation.